malerie ont à ce point altéré les caractères qu'il est devenu impossible de tenter quoi que ce soit par les moyens légaux.

» Très ému au coup de force nécessaire, il s'y préparait, il le combina, ne voulant laisser au hasard que la plus petite part possible ; et, lorsque arriveront les événements prévus, plus proches qu'on ne le suppose, il prendra lui-même la tête du mouvement, se coupant toute retraite, certain tout au moins, si le succès ne couronnait pas ses efforts, d'avoir lutté d'une façon digne du nom de Napoléon.

» Le prince Louis, qui sera prochainement le général Bonaparte, se trouvera à ses côtés le jour de l'action, donnant ainsi à son aîné l'appui de son prestige et de son talent militaire.

» Les deux frères sont étroitement unis par une vive et sincère affection. Les bruits de désaccord qu'on avait essayé de répandre n'ont aucun fondement. »

Allons, tant mieux !

EST-CE UN ESPION ?

Rouen, 3 janvier. — Il y a quelques jours le service de la sûreté procédait, sur les indications du procureur de la République à l'arrestation d'un individu inculpé d'abus de confiance et de faux, et qui s'était réfugié à Rouen, dans une maison du quartier Martainville.

» Le lendemain de son arrestation une perquisition fut faite au domicile de cet individu et on découvrit dans un meuble une somme d'environ 10.000 francs.

» On aurait fait, en outre, une autre découverte qui aurait tout de suite donné à penser qu'on tenait un personnage plus dangereux qu'un simple filou.

» En effet, on aurait mis la main sur des plans détaillés de notre région et annotés, et certains autres papiers qui pourraient faire que le mystérieux personnage se livrait entre temps à l'espionnage.

» Ces faits sont-ils rigoureusement exacts ? Il est difficile de rien préciser quant à présent dans une affaire aussi délicate, le parquet gardant la plus grande réserve sur cette arrestation.

» Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une enquête a été ouverte et que depuis quatre jours, elle est conduite avec une extrême prudence.

UN DUEL

Paris, 3 janvier. — La rencontre décidée entre MM. Paul Brulin et Cloutier aura lieu cet après-midi aux environs de Paris ; l'arme choisie est l'épée de combat.

» Les témoins sont, pour M. Paul Brulin, MM. Th. Cahu et René Dargenn ; pour M. Cloutier, [illegible]

Paris, 3 janvier. — La rencontre entre MM. Cloutier et Brulat a eu lieu à Puteaux à deux heures 30.

» M. Montigut dirigeait le combat tandis que le choix des places échéait aux témoins de M. Brulat.

» Les deux adversaires se sont servis des épées de M. Cloutier.

» Au premier engagement, M. Brulat est atteint d'une éraflure sans pénétration au bras droit.

» A la 2me reprise M. Brulat est atteint à l'avant-bras droit d'une blessure pénétrante intéressant les muscles.

» Cette blessure mettant M. Brulat en état d'infériorité manifeste, les témoins d'un commun accord mirent au combat.

» Le docteur Large assistait M. Cloutier et le docteur Claret M. Brulat.

LA REVISION
DU PROCÈS DREYFUS

ENCORE UNE INTERPELLATION

Paris, 3 janvier. — M. Breton, député du Cher, vient d'adresser une lettre à M. le président du Conseil pour l'informer de son intention d'interpeller dès la rentrée des Chambres sur le dossier ultra-secret et diplomatique de l'affaire Dreyfus.

A LA CHAMBRE CRIMINELLE

Paris, 3 janvier. — Sept ou huit officiers du bureau des renseignements au ministère de la guerre dont MM. Lauth et Gribelin, seront convoqués cette semaine devant la Chambre criminelle de la Cour de cassation.

DREYFUS INTERROGÉ

Paris, 3 janvier. — C'est dimanche qu'est parti de Paris le télégramme qui charge le président de la Cour d'appel de la Guyane d'une commission rogatoire à l'effet de recueillir la déposition de Dreyfus.

On pense que ce magistrat se rendra vendredi prochain à l'île du Diable pour remplir sa mission.

Il devra aux termes de la loi, prévenir 24 heures à l'avance l'intéressé des questions qui lui seront posées.

L'INCIDENT BARD-DE BEAUREPAIRE

Paris, 3 janvier. — Un de nos confrères annonçait hier soir que M. Lebret, garde des Sceaux avait convoqué à son cabinet, M. Grosjean, juge d'instruction près le tribunal de Versailles.

Interrwievé par un rédacteur de l'*Agence Nationale*, il a dit : « En ce qui concerne les faits divulgués par un de vos confrères du soir à propos de l'affaire Picquart, c'est à M. Lebret que je dirai tout ce que je sais.

Il pourrait bien résulter pour moi de cette comparution un ordre émanant du ministre. Devant lui alors seulement, le chef de la magistrature française connaîtra plusieurs faits dont j'étais parfaitement résolu à emporter le secret dans ma tombe. Voilà tout ce que mon devoir et mon droit me permettaient de vous déclarer. »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Un nouveau groupe

Paris, 3 janvier. — On lit dans le *Courrier du Soir* :

« On met en avant l'idée de la création d'un nouveau groupe qui s'intituleirait revisionniste et qui tendrait à rapprocher les nationalistes, les radicaux, les progressistes et même les socialistes.

» Que ce groupe recrute des nationalistes nous le croyons sans peine, mais nous serions bien surpris si jusqu'à nouvel ordre il s'y rencontrait beaucoup de radicaux et même de socialistes ».

La Présidence de la Chambre

Paris, 3 janvier. — Avant de partir pour Châlons, M. Léon Bourgeois a rendu visite à M. Brisson. L'entretien a été assez long. C'est naturellement la présidence de la Chambre qui a fait l'objet de l'entretien.

On accepte favorablement la candidature de M. Brisson.

UN PROCÈS MONSTRE

La bande de Neuilly

Paris, 3 janvier. — Les débats de l'affaire de la bande de Neuilly commencent aujourd'hui, devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller Bonnet. Ils n'occuperont pas moins d'une douzaine d'audiences consécutives.

Le siège du ministère public est occupé par M. l'avocat-général Brégault.

Les accusés présents sont au nombre de trente sur trente deux, l'un d'eux étant décédé au cours de l'information et l'autre ayant bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

Le banc des avocats est au grand complet. Citons parmi les défenseurs, Me Henri Robert, Lévy Alvarez, Félicien Paris, André Hesse, Joseph Ménard, Maze, Gautron, Cléry fils, Richard, Bourgeorie, Demouzy, Maitrejean, Jacobsen, Louis Lagache, etc.

Environ 70 témoins, tant à charge qu'à décharge seront entendus.

Les accusés

Cette affaire qui sera remplie de détails extrêmement pittoresques a attiré à la cour d'assises un public nombreux.

Le plus âgé des accusés n'a pas plus de 28 ans, les autres varient entre 21 ans et 15 ans. Tous sont imberbes. A peine une fine moustache estompe-t-elle la lèvre de quelques-uns d'entre eux.

Dans le nombre, on remarque la présence de deux jeunes filles, maîtresses de deux des accusés, assez élégamment vêtues. L'une Léonie-Pauline Goignoux, est née le 25 janvier 1876, à [illegible] sans profession ; l'autre, Eugénie-Marie Le Berre, est née le 3 octobre 1877, à Loudéac, (Côtes-du Nord), sans profession.

Nous avons donné déjà les noms et professions des accusés. Nous croyons donc inutile une énumération nouvelle de ces peu intéressants personnages.

Les méfaits de la bande

L'instruction de cette importante affaire a duré plus d'une année. La bande de ces escarpes a terrorisé, en 1896 et 1897, la banlieue Ouest de Paris. Le champ de ses exploits étaient les communes de Levallois-Perret, Asnières, Bois-Colombes, Courbevoie, et principalement Neuilly, d'où le nom de « bande de Neuilly » sous lequel elle fut désignée dans les faits divers.

Rien ne manque à l'activité ces malfaiteurs précoces, assassins à l'occasion : cambriolages, attaques nocturnes à main armée, coups de couteau et de revolver, victimes précipitées dans la Seine ou dans les fossés des fortifications, viols et attentats de toute espèce, tel est le bilan relevé par l'acte d'accusation dont la lecture n'a pas duré moins de une heure et demie, et d'où il résulte que la bande se subdivisait en trois groupes : la petite, la moyenne et la grande équipe, selon les risques et les nécessités des coups de main.

Les affiliés avaient un mot de passe : « lipos », qu'ils indiquaient parfois aux personnes déjà dévalisées, pour leur permettre de regagner leur domicile sans être exposées à une seconde agression.

Dix attaques nocturnes sur des passants attardés furent commises par la bande, dans la zone de Neuilly dans la seule nuit du 12 au 13 juillet 1897. Deux des victimes grièvement blessées à coup de revolver ou de poignard, durent être transportées à l'hôpital Beaujon.

Les principaux chefs de la « grande équipe » Gauthier, Koch, Colombin et Prieur, furent arrêtés à la suite de cet exploit. Tous étaient porteurs de couteaux poignards et de revolvers. Leurs complices furent dénoncés, dès le début de l'information, par Colombin. Soixante-six chefs d'accusation sont relevés à la charge des accusés, sans compter les crimes qui leur sont sans doute imputables, mais qui n'ont pu être suffisamment établis.

Détail à noter : Les victimes de la bande de Neuilly, lorsqu'elles avaient été assaillies frappées blessées et dépouillées de tout, se voyaient encore enlever leurs souliers. Cette précaution avait pour but d'empêcher ces malheureux de courir chercher du secours.

La table des pièces à conviction ressemble à l'éventaire d'un marchand de bric-à-brac. Ce ne sont que couteaux, poignards, revolvers, gourdins, montres, bijoux, bicyclettes, lampes, marteaux, porte-monnaies et autres objets volés aux victimes de la bande.

On remarque, assis dans un fauteuil, derrière la place qu'occupe le président des assises, le fils du shah de Perse, qu'accompagnent le général Nazare Agha, ambassadeur de Perse à Paris, et le médecin du fils du souverain persan.

L'interrogatoire

Après une suspension d'audience, le président procède à l'interrogatoire des accusés.

Koch, le principal accusé, celui sur qui pèse le plus grand nombre de vols, ou d'agressions, est le premier interrogé.

Le président constate qu'après avoir travaillé par intermittence, chez différents patrons, Koch a cessé tout travail à partir de juin 1897, et devint le chef de la bande.

L'accusé nie avoir jamais commandé à ses co-accusés. Je n'en connais, dit-il, que trois ou quatre ; les autres je les ignore. (Hilarité).

Le président. — Les faits attestent le contraire. C'est vous qui aviez organisé cette bande, dont vous régliez vous-même les opérations. Il s'agissait d'attaquer les personnes attardées, de les dévaliser après les avoir frappées, et de les jeter dans le fossé des fortifications ou même dans la Seine. Colombin, Prieur et Sancolt, étaient vos principaux lieutenants. Telles sont les conditions, dit le président, dans lesquelles vous vous présentez devant le jury.

Passant à l'accusé Colombin, le président constate qu'à l'école, déjà, il était un mauvais élève.

R. — C'est que j'avais un mauvais professeur répond l'accusé au milieu des rires de l'auditoire.

D. — A 17 ans, vous gagniez comme ouvrier couvreur 4 fr. 50 par jour ; mais vous préfériez l'oisiveté et, comme votre père vous reprochait votre conduite, vous l'avez menacé de lui faire faire son affaire par votre bande?

R. C'est tout à fait inexact.

ÉBOULEMENT DANS UN CHANTIER

Paris, 3 janvier. — Dans le courant de la nuit dernière, un nouvel éboulement s'est produit dans les chantiers de l'ancienne Cour des Comptes, du côté du quai d'Orsay.

L'égout de la Bièvre s'est écroulé sur une longueur de dix mètres, entraînant la masse de terre qui le recouvrait. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes, et aucun danger ne menace le voisinage.

Les travaux sont activement poussés, mais on doit attendre que l'eau se soit en partie écoulée pour opérer l'épuisement total.

M. Bunel, architecte de la préfecture de police, qui a été chargé de rédiger un rapport sur les causes de l'accident, l'enverra cette après-midi au ministère des [illegible]

NAUFRAGE D'UN PAQUEBOT
A DIEPPE

Dieppe, 3 janvier. — Le paquebot *Angers* de la compagnie Dieppe Newhaven, a sombré, cette nuit, au bout de la jetée Ouest entre minuit et une heure, au cours de la violente tempête.

Ce bateau était commandé par le capitaine Fournier, qui passe pour un excellent marin. Il a reçu plusieurs coups de mer qui l'ont jeté sur la jetée et enfin derrière celle-ci, qu'il a démolie, avec son arrière, sur une longueur de 40 mètres. Interrompant ainsi la communication entre le mât de signaux et le phare du bout de la jetée où se trouve la cloche.

Il était impossible d'avancer à son secours le long de la jetée, qui à chaque instant, était couverte par la mer.

On ne distinguait rien, mais on entendait les cris.

Le capitaine en second et le chef mécanicien, ainsi que douze hommes, avaient pu, pendant que le bateau s'abîmait sur la jetée, se réfugier au bout de celle-ci, où ils sont restés jusqu'à sept heures du matin, heure à laquelle le sauvetage a pu être fait au moyen d'un canot porté dans la mer d'amarres.

Un des douze hommes est mort d'épuisement, après le sauvetage, car les naufrages étaient restés pendant dix heures cramponnés à la jetée qui était continuellement recouverte par la mer en furie.

Quatre hommes sont noyés ; on suppose qu'ils sont restés dans la machine où il est encore impossible de pénétrer.

Le bateau, complètement brisé, se trouve en dehors de la jetée ; il ne gêne pas la navigation.

Dieppe, 3 janvier. — Huit hommes de l'équipage du vapeur « Angers » naufragé cette nuit à l'entrée du port par suite de la rupture de la jetée, viennent d'être aperçus debout sur l'extrémité de l'épave isolée de la terre ferme.

Dieppe, 3 janvier. — Par suite de la rupture de la jetée, le paquebot « Paris » n'a pu quitter le port de Dieppe.

Le bâtiment « Normandie » venant de Newhaven a dû rester au large.

Le train dit « de Marée » n'est pas parti pour Paris.

Les maladies de la Misère
A LILLE

Les tableaux et graphiques de statistique de l'Office sanitaire pour l'année 1897 sont intéressants à plus d'un titre, car ils ont ce précieux avantage de nous renseigner sur l'état sanitaire de la Ville de Lille.

Mais ce qui intéresse surtout le philanthrope ou le sociologue dans ce bulletin annuel de la santé publique, c'est le progrès que font les maladies évitables et curables dont la cause est la misère physiologique et morale de la classe prolétarienne.

Les ouvriers sont obligés, étant données la modicité de leurs salaires et la cherté des vivres et des loyers, de se tasser dans des taudis sans air et sans lumière, de se tasser par demi-douzaines et plus, parents et enfants, frères et sœurs, dans d'uniques chambres, de rechercher en un mot, au risque d'une promiscuité moralement dangereuse, l'insalubre logement, le réduit à bon marché.

Laigrande industrie, qui détruit encore ce triste foyer ouvrier en lui enlevant, outre le père, la mère et les enfants, engendre le chômage permanent ici, périodique là, par suite des surproductions qu'elle crée et les perturbations qu'elle provoque.

Le chômage crée à son tour une nombreuse armée de sans-travail, de déclassés industriels qui, involontairement complices de l'exploitation capitaliste, coopèrent à la réduction des salaires : c'est ainsi que se rend de plus en plus insoutenable le régime du salariat.

Il en résulte la misère noire avec ses terribles conséquences qui sont le découragement, l'alcoolisme, la mendicité, la prostitution, le vagabondage, le vol et l'assassinat : ainsi se recrute l'armée du crime.

Dans le logis humide et froid, ou la misère se manifeste par un mobilier sale et par une odeur repoussante, où le désespoir d'être sans pain et sans feu se traduit par les cris angoissants de l'enfant et les fureurs de la mère, le prolétaire, trop exploité ou sans ouvrage, trouve tout ce qu'il faut pour s'éloigner des siens et courir au cabaret

Il fait froid : le père boit du casse-poitrine, la mère vient le relancer au cabaret pour oublier ses misères avec lui dans une commune et scandaleuse ivresse ; les enfants vagabondent par les rues, les pieds nus dans la boue ou la neige et finissent par oublier le chemin de la maison : famille détruite.

Ailleurs, pour parvenir à mettre les bouts ensemble, pour suppléer à l'insuffisance du gain de son mari, la mère abandonne ses enfants du premier âge à des nourrices qui, suivant qu'elles seront plus ou moins bien payées soigneront plus ou moins bien leurs nourrissons étant elles-mêmes des besogneuses, et elle va travailler en fabrique ou à la manufacture.

Un allaitement déplorable, quelques soupes lourdes, c'en est assez pour tuer ces enfants, pour les faire mourir d'athrepsie, de diarrhée, de gastro-entérite.

L'eau impropre à la consommation, l'absorption de denrées de très mauvaise qualité, voilà de quoi faire éclater comme un coup de foudre, la fièvre typhoïde.

Avoir le corps mal vêtu et le ventre vide, quand il pleut ou quand il fait froid, c'est assez pour provoquer la maladie des voies respiratoires, pour mourir par exemple de pneumonie.

Ils sont nombreux maintenant les enfants faibles de constitution que la méningite ou une affection tuberculeuse quelconque emporte.

Peut-il en être autrement dans une société où la femme est obligée pour vivre de déserter le foyer, d'abandonner ses enfants au hasard, pour aller à l'usine, où elle remplace l'homme de plus en plus comme esclave de la machine, au prix d'un salaire plus dérisoire, s'éreintant, se détruisant la santé et par conséquent ses forces reproductives, allant jusqu'à accoucher dans son métier pour ne pas perdre une minute de travail ?

Mais si il existe une faiseuse d'anges, une grande avorteuse c'est la Misère, cette horrible mégère qui va jusqu'à détruire des petits êtres dans le sein de leurs mères.

La tuberculose est une maladie qui ne doit aussi ses progrès qu'à la misère : misère de l'habitat, misère de la nourriture, misère du vêtement, pauvreté d'air et de lumière, telle est la multiplicité des causes qui ont fait naître et font progresser la terrible maladie qui réduit ses victimes à l'état de squelettes et les condamne sans pitié ni rémission à la mort.

Ces explications préliminaires nous permettent à présent de parler aux lecteurs ouvriers un langage qu'ils comprendront.

Or, les graphiques nous apprennent qu'alors que le cancer s'accroît à partir de l'âge de 40 ans, la tuberculose que l'homme peut contracter à tout âge s'accroît jusqu'à l'âge de 40 ans et décroît à partir de cet âge jusqu'à descendre de 400 à 50 dès l'âge de 60 ans et plus.

Dans le bulletin de l'Office sanitaire, la ville de Lille est divisée en onze quartiers ainsi dénommés et classés par importance de population : Wazemmes, St-André, La Gare, Moulins, Fives, Vauban, Hôtel de Ville, Esquermes, Saint-Maurice, Sud et Canteleu.

La tuberculose et l'athrepsie qui ont fait, en 1897, l'une 965 victimes et l'autre 972, répartissent ainsi le deuil dans les quartiers : Wazemmes, athrepsie 227, tuberculose 192 ; Saint-André, l'une 98 et l'autre 142 ; la Gare, l'une 90 et l'autre 146 ; Moulins, l'une 150 et l'autre 96 ; Fives, l'une 131 et l'autre 99 ; Vauban, l'une 47 et l'autre 85 ; Hôtel-de-Ville, l'une 32 et l'autre 73 ; Esquermes, l'une 73 et l'autre 47 ; Saint-Maurice, l'une 46 et l'autre 48 ; Sud, l'une 56 et l'autre 21 ; Canteleu, l'une 21 et l'autre 16.

L'athrepsie, cette maladie qui est aux enfants ce que la tuberculose est pour leurs parents, se répartit par quartiers dans la proportion suivante : Sud, 21.81 p. 0[0 ; Esquermes, 20,87 p. 0[0 ; Moulins, St-André et Wazemmes 16,62, 15,17, 14,25 p. 0[0 ; Fives, St-Maurice, Hôtel-de-Ville 13,27, 11,94, 10,98 p. 0[0 ; Vauban et la Gare, 8,66 et 8 p. 0[0 ; Canteleu, que nous avions oublié, 20,61 p. 0[0.

La tuberculose frappe aussi surtout les quartiers ouvriers, et notamment à Wazemmes, à St-Sauveur et dans le Vieux-Lille, à cause des hôpitaux et hospices existant au milieu de ces populations.

La pneumonie a fait 380 victimes, la diphtérie ou croup 26 et la rougeole 165 notamment au Sud, à Wazemmes, à Moulins, Fives et Esquermes.

On compte, en outre, 452 morts-nés dont 275 pour difficultés d'accouchement et 177 avant terme.

En terminant cette attristante statistique, voici quelques chiffres édifiants sur la fréquence de la mortalité infantile par athrepsie suivant les âges et par trimestre : de 0 à 3 mois, 389 victimes ; de 3 à 6 mois, 269 ; de 6 à 9 mois, 131 ; de 9 à 12 mois, 79, soit, de 0 à 1 an, 868 victimes.

Or, je le répète, toutes ces maladies sont curables et évitables : la municipalité socialiste ne le sait que trop et s'efforce, par l'intermédiaire de ses services d'hygiène et d'assistance, de détruire les causes des maladies qui sont d'un si lourd tribut mortuaire à notre grande cité démocratique.

Compléter le plus vite possible son service des désinfections, tenir rigoureusement la main aux prescriptions des commissions des logements insalubres, veiller à ce que celles-ci fonctionnent régulièrement, compléter aussi le service du balayage et créer sitôt qu'il le lui sera permis le service des vidanges gratuites, démolir les vieux quartiers pour les aérer et fournir de l'eau potable en quantité, en un mot organiser *scientifiquement* tout le service d'hygiène d'une part et de l'autre, multiplier les crèches, organiser la vente du lait pur et stérilisé, créer les sanatoria pour les tuberculeux et pour les enfants anémiés, secourir sérieusement les femmes en couches, les convalescents indigents et les pauvres vieillards, en un mot organiser pratiquement l'assistance, telles sont les pensées et tels seront les efforts de la Municipalité socialiste qui arrachera ainsi toutes leurs victimes aux maladies de la Misère en attendant que celle-ci soit enfin supprimée par la République sociale.

H. GHESQUIERE.

Tentative de meurtre
RUE DES PONTS DE COMINES. A LILLE

La police de sûreté de notre ville a mené, dans la soirée d'hier une très mystérieuse enquête. Parallèlement à la sienne nous faisions la nôtre, aussi n'avions-nous plus rien à lui demander — peut-être aurions-nous pu lui apprendre — quand, vers onze heures, nous pénétrons, par devoir, dans la salle où cinq ou six « agents de la secrète » se chauffaient près d'un feu clair, au poste central de police.

Ces messieurs, qui peut-être ont l'ordre de boycotter la presse en général et le *Réveil* plus particulièrement, en seront pour leur mauvaise grâce.

Voici le récit des faits, tels qu'ils se sont passés :

Rue des Ponts-de-Comines

Vers sept heures et demie du soir, deux consommateurs, MM. Delannoy, emballeur, qui habite rue de l'A.-B.-C., et Vaillant, dentiste, rue Thiers, se trouvaient réunis dans le cabaret situé 51, rue des Ponts-de-Comines, et tenu par M. Deplinck. Le bruit d'un choc violent contre la devanture de l'estaminet les fit se précipiter au dehors.

A peine avaient-ils franchi la porte qu'ils apercevaient, étendue sur le trottoir, une femme qui semblait la proie d'une crise épileptique.

Au milieu de hoquets convulsifs, ils crurent comprendre que la malheureuse demandait à être transportée rue de l'A. B. C., chez une dame Constant. Aussitôt ils s'enquirent d'une voiture, et avec l'aide de personnes que l'état de la femme, transportée à l'intérieur du cabaret et qu'on avait essayé de calmer par un cordial, avaient amassées, ils installèrent celle-ci à l'intérieur du véhicule amené.

Du cabaret au poste

Mme Constant, qui habite bien le numéro 2 — très apparent — de la rue de l'A. B. C., déclara ne pas connaître la malade et se refusa à la recevoir.

Il ne restait qu'une ressource aux deux citoyens de bonne volonté qui s'étaient chargés d'elle : celle de la conduire au poste central de police. Ce qui fut fait.

Au poste, les agents essaient de faire parler la malheureuse qui, assise sur une chaise, les cheveux dénoués, tombant sur ses épaules et couvrant une partie de sa face encore maculée de boue, jette de tous côtés des regards effarés et pousse de sourdes plaintes.

Elle déclare avec effort, se nommer Rosa Richard, être née à Mons le 3 juillet 1877, puis se renferme dans un mutisme complet.

On la fouille, on trouve sur elle une lettre et un télégramme et l'on s'aperçoit qu'au niveau du sein droit le corsage de laine noire qui la vêt est déchiré et maculé de sang.

Coup de couteau

La blessure semble douloureuse — Rosa Richard se plaint fort, au touche — aussi envoie-t-on chercher un médecin, pendant qu'on déshabille la blessée.

La lecture de la lettre et du télégramme apprennent que Rosa Richard, pensionnaire d'une maison publique de la rue du Frênelet devait avoir aujourd'hui, une entrevue à Lille avec un sieur Circoit, patron d'une autre maison de la rue de la Caserne de la Marine, à Dunkerque.

Sitôt examinée par le Dr Camelot, la blessure située, nous l'avons dit, au dessous et en arrière du sein droit, elle se dirige de bas en haut, et certainement faite par un couteau qui a été arrêté par la septième côte — a été pansée provisoirement.

Nous nous rendions aussitôt

Rue du Frênelet

Là, nous apprenions qu'en effet Rosa Richard devait quitter la Maison pour se rendre à Dunkerque. Mais après son entrevue avec le sieur Circois elle avait décidé qu'elle se rendrait à Arras — où « de brillants engagements » l'attendaient. C'est ce qu'elle conta à son retour vers cinq heures de l'après-midi.

Une demi heure après, elle quittait définitivement la rue du Frênelet en compagnie d'un terrassier, le nommé Delabeau, qui habite Lomme. Celui-ci est le frère de l'une de ses amies Zélie, qui l'avait accompagnée en ville, dans l'après-midi.

Dès ce moment on perd sa trace. Diverses hypothèses émises par les camarades de Rosa n'ont pu être confirmées par la police de sûreté.

Toujours est-il qu'il importait de retrouver Delabeau en compagnie de qui elle avait quitté la rue du Frênelet et avec qui elle avait dû boire pas mal dans la soirée. On put constater, en effet, que si la blessure avait provoqué la crise qui la terrassait rue des Ponts-de-Comines, l'état d'ivresse dans lequel elle se trouvait n'y était pas pour rien.

La comédie après le drame

Vers dix heures et demie, deux agents de la sûreté, envoyés à la recherche de Delabeau, arrivaient à Lomme.

Aussitôt ils s'enquirent du domicile de celui-ci.

Sur les indications données, ils réveillaient donc Delabeau — on verra lequel — et sans explications l'amenaient à Lille.

— Vous vous appelez Delabeau ?

— Désiré Delabeau.

— Vous avez une sœur en *maison*, rue du Frênelet ?

— ?...

Des explications suivent. Désiré Delabeau, en effet, a une sœur. Ce qu'elle fait, il l'ignore, affirme-t-il.

La sûreté bondit ! on se joue d'elle ! Mais les artifices sont inutiles, et Désiré Delabeau peut donner l'emploi de son temps, dire et offrir de prouver qu'à sept heures il était encore au travail, qu'à 8 h. 1[2 il dormait, on ne trompe pas impunément l'intelligent service de sûreté ; on tient Delabeau on ne le lâchera pas !

Oui, mais voilà, on apprend que Désiré a un frère, certain Jean-Baptiste qui pourrait bien être le Delabeau en question.

Donc on s'en va rue du Frênelet.... pour y apprendre qu'en effet, l'homme qui a conduit, sur la prière de sa sœur — dit Zélie (Rachel de son nom de guerre) — Rosa Richard (Yvonne pour les clients) à la gare est non pas Désiré, mais Jean-Baptiste. Zélie ajoute d'ailleurs, que son frère Jean-Baptiste voyait pour la première fois, Rosa Richard ?

Si cette dernière déclaration est reconnue exacte, l'affaire qui semblait explicable devient plus mystérieuse et si la blessée ne dénonce pas son agresseur le mystère n'est pas près d'être éclairci par la perspicacité de nos « agents de la secrète ».

Ajoutons que la blessée a été conduite à l'hôpital St-Sauveur. Son état ne paraît pas alarmant : satisfaisant nous dit-on à une heure ce matin.

Enfin ajoutons — mais l'ivresse de Rosa ne permet pas de faire grand cas de ses déclarations — que celle-ci a déclaré avoir perdu son bracelet et ses boucles d'oreilles...

Dernière Heure

DEUX OBUS DANS LA RUE

Paris, 3 janvier. — Deux obus ont été déposés ce matin, par un inconnu, devant l'immeuble portant le n. 10 de la rue de Charonne.

Ces engins ont été transportés à la direction de l'artillerie de Vincennes.

UN CADAVRE DANS UNE CARRIÈRE

Houille, 3 janvier. — Hier matin, vers six heures, on a découvert au fond d'une carrière « les Caves de Lagrange » le corps d'un nommé Klem Jean, âgé de 63 ans.

Il était tombé accidentellement dans un trou de service, alors qu'il se rendait à son travail, dans une carrière voisine.

Il avait fait une chute de dix mètres.

D'après les constatations du docteur, la mort a été instantanée.

Le malheureux portait une montre qui était arrêtée à 7 heures.

FEUILLETON DU 5 JANVIER — N° 64

LA

JOUEUSE D'ORGUE

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

CAÏN

PREMIÈRE PARTIE

XLI

« J'arrivai aux palissades de l'enclos, je les longeai, et à l'endroit où commencent les constructions des usines, j'allais passer, toujours courant, lorsque j'aperçus la porte à claire-voie ouverte, le cadenas libre, sans clef, et les chaînes pendantes...

— Ça me parut drôle, mais je pensai que j'arriverai plus vite du côté du quai et je continuai à galoper...

« Le quai était désert, et, en arrivant à la seconde porte de M. Vernière, je la trouvai aussi ouverte et sans clé, et j'en conclus présentement que l'assassin ou les assassins ont suivi le même chemin que j'ai pris moi-même pour entrer ici, et pour s'enfuir une fois leur coup fait.

— C'est possible, — répliqua M. Savanne.

— Dites que c'est certain, mon juge. — Ces portes-là, puisqu'on les ferme tous les soirs, ne devaient pas se trouver ouvertes... Ça saute aux yeux !...

— Vous avez remarqué que les clés n'étaient point dans les serrures ?

— Parfaitement... — Ni dans le cadenas, ni dans la serrure de l'autre porte donnant sur le bassin...

— Qui fermait la porte à claire-voie de l'enclos ?

— Le hardien dont la baraque se trouve à côté.

— Et il gardait la clé ?

— Non. — Comme il était payé pour ce service par M. Vernière, il rapportait la clé à M'ame Véronique...

— Qui était chargé de fermer la porte donnant sur le quai ?

— M'ame Véronique.

— Connaissez-vous ces clefs, vous ? — Pouvez-vous me les décrire ?

— Non, mon juge, mais vous les trouverez pour sûr accrochées ici au tableau, avec les clefs des ateliers... — A chacune il doit y avoir, attachée par un bout de ficelle, une petite plaque de zinc où est inscrite l'indication de la porte qu'elle ouvre... — Si elles ne sont pas accrochées au tableau, c'est que c'est de celles-là que les assassins se sont servis... Si elles y pendent, c'est qu'ils en avaient d'autres...

— Où est le tableau dont vous parlez ? demanda M. Savanne en promenant les yeux autour de lui.

— Là, mon juge... — répondit le vieil ouvrier en désignant un grand tableau noir hérissé de clous à crochets et chargé de clefs.

Daniel s'adressa à l'inspecteur de la sûreté qui se tenait très attentif derrière son chef.

— Berthaut, — lui dit-il — voyez si les clefs désignées par ce brave homme se trouvent accrochées aux pitons de ce tableau.

L'inspecteur obéit aussitôt.

Il ne lui fut pas difficile de reconnaître la clef du cadenas destiné à réunir les deux bouts de la chaîne fermant la porte à claire-voie ; sur l'étiquette de zinc se lisait cette indication :

Porte des Palissades. — Rue Hardoin.

Il la décrocha, chercha l'autre et l'eut bien vite trouvée.

Elle était assez grosse et l'étiquette disait simplement :

Porte du Bassin.

L'inspecteur décrocha aussi cette dernière, et vint les placer l'une et l'autre sur la table en face du juge d'instruction.

Le vieux Simon rayonnait.

— Les clefs sont là — murmurait-il — donc les gredins en avaient d'autres, faut pas avoir inventé la machine à coudre pour deviner ça !

Le procureur de la République intervint.

— Berthaut, — commanda-t-il — allez tout de suite visiter les deux portes et vérifiez si le cadenas et la serrure s'ouvrent avec ces clefs... C'est très essentiel.

L'inspecteur reprit les clefs et sortit aussitôt, accompagné d'un agent subalterne.

— Je vous remercie, monsieur Simon, — dit alors Daniel au doyen des forgerons de l'usine — j'espère que vos observations porteront leurs fruits...

— Ah ! si c'était moi... — fit l'ouvrier à demi-voix, mais assez haut cependant pour être entendu.

— Si vous étiez à ma place, voulez-vous dire ? — demanda M. Savanne.

— Eh bien ! oui, mon juge. — Si j'étais à votre place, je sais bien ce que je penserais...

— Que penseriez-vous ?

— Que les gredins qui ont assassiné, volé et incendié n'étaient pas des scélérats de passage, agissant au hasard, mais des particuliers qui devaient connaître aussi bien que vous et moi, et même mieux, les allées et les habitudes de la maison.

Les magistrats partageaient de tous Points cette opinion.

Ils échangèrent un regard.

— Ce que vous pensez, nous le pensons comme vous — reprit Daniel. — Auriez-vous des soupçons sur quelqu'un ?

— Si j'avais des soupçons, j'aurais commencé par vous les faire connaître, comme de juste, mon juge, — répliqua Simon. Non, je ne soupçonne personne en particulier, je conclus seulement dans ma jugeotte qu'il ne faut pas chercher bien loin des brigands qui sont certainement tout près...

L'agent qui était allé à la recherche du joueur d'orgue rentra en ce moment.

— Magloire est là, monsieur le juge d'instruction, — dit-il.

— Introduisez-le...

Puis, s'adressant au forgeron, Daniel ajouta :

— Vous pouvez vous retirer...

Simon fit le salut militaire — il avait fait un congé jadis dans les dragons — et battit en retraite en marmottant entre ses dents :

— Ils ne sont pas forts, ces cocos-là — Pas forts du tout ! — En voilà qui n'ont pas inventé le vélocipède à vapeur ! — Ah ! si c'était moi !

Magloire avait été bien facile à trouver.

Nous savons déjà qu'il aimait de grouper en groupe, regardant, écoutant, voulant se rendre un compte exact de ce qui se passait et se disait autour de lui.

Lorsque l'agent lui apprit que le juge d'instruction le faisait chercher, il n'en fut nullement surpris.

Etant entré le premier dans l'usine, il pensait bien qu'on lui demanderait ce qu'il avait vu, ce qu'il avait remarqué, et même ce qu'il supposait. Le manchot ne jugeait point d'une façon bienveillante la justice et la police.

Il doutait du flair des agents, de la sagacité des juges d'instruction, et, pensant au bijou délateur qu'il avait trouvé dans la main crispée de Véronique, il était décidée plus que jamais à ne point parler de sa découverte — du moins jusqu'à nouvel ordre.

Une autre raison, une raison grave, l'affermissait dans sa résolution.

Quelques heures auparavant, Véronique lui avait dit :

— J'ai retrouvé le père de Marthe, mais je ne puis vous apprendre son nom... — La fortune de ma petite-fille est déposée chez un riche industriel dont je dois également vous taire le nom... — Le peloton de laine que Marthe vous remettrait s'il m'arrivait malheur vous ferait connaître l'homme qui a accepté le dépôt de la fortune et qui a signé le reçu,..

Que d'obscurités !

Comme ils se justifiaient les pressentiments qu'exprimait la pauvre Véronique si peu de temps avant d'être frappée par une main inconnue !

Le crime qui venait d'être commis et dont M. Vernière et Mme Sollier avaient été victimes ne se rattachait-il point par des liens mystérieux à la découverte de ce père ? au dépôt de cette fortune ?...

Il avait juré à Véronique de garder religieusement le secret sur ses confidences incomplètes, surtout ce qui se rapportait à l'enfant...

En disant au juge d'instruction ce qu'il savait, n'allait-il pas donner le moyen de pénétrer un secret que Véronique tenait tant à garder, et n'aurait-elle pas le droit, si elle vivait, de lui reprocher d'avoir trahi son serment ?...

Il ignorait le nom du dépositaire de la fortune de Marthe puisqu'il n'avait point encore déroulé le peloton de laine, mais une intuition bizarre et inexplicable amenait dans sa pensée le nom de Richard Vernière.

Bref, Magloire concluait de cette façon.

— Si Véronique meurt je verrai ce que j'aurai à faire, mais, ne sachant pas si elle doit vivre, je me tairai.

XLII

La responsabilité du silence qu'acceptait Magloire était assurément très grave, mais l'affection profonde qu'il éprouvait pour Mme Sollier et pour la fille de Germaine dominait tout et dictait sa conduite.

Au moment où le vieux Simon sortait de la loge où stégeaient les magistrats, l'agent qui était allé chercher Magloire introduisit celui-ci.

Daniel Savanne attacha sur lui ce regard investigateur du juge d'instruction qui sonde, ou qui tout au mains a la prétention de sonder les cœurs et les consciences.

Le manchot portait sur le revers gauche de sa vareuse la ruban de la médaille militaire.

— Vous êtes un ancien soldat ?... — dit Daniel

A suivre.